

Période d'essai et reliquat indemnités chômage

Par Babka58

Bonjour

J'étais au chômage depuis 26 mois.

Il me reste 10 mois de reliquat are.

Je viens de signer un contrat a durée indéterminée avec deux mois de période d'essai renouvelables une fois(2 fois deux mois)

Puis je reprendre mon reliquat chômage si la période d'essai prend fin avant son terme du côté employeur ou de mon côté ?

Vous remerciant par avance